

Procédure d'admission aux crèches

RDV avec les parents à partir du 6ème mois de grossesse

Présentation des différents mode de garde (crèches et assistantes maternelles)

ACCUEIL COLLECTIF (crèche)
Formulaire de pré-inscription
Présentation du règlement de la commission d'attribution des places
Signature du contrat de présinscription

ACCUEIL INDIVIDUEL (assistante maternelle)
Remise d'une liste d'assistantes maternelles

Commission mensuelle -

Présentation des dossiers dont la date souhaitée d'accueil est dans les trois mois à venir - Attribution des places selon des critères de points et les places disponibles

Réponse par courrier, communiquée aux parents dans les 5 jours qui suivent la commission,

Confirmation des familles

Si réponse positive de la commission, 15 jours pour contacter la directrice

Si réponse négative de la commission, 15 jours pour renouveler la demande au guichet unique

CRECHE

Si réponse positive, rdv avec la directrice pour procéder à la phase d'inscription.

Création du dossier administratif
Programmation de la période d'adaptation

Phase de pré-inscription

Commission d'attribution des places

Phase d'inscription

GUICHET UNIQUE - 03.86.46.54.73